

ACADEMIE DE POITIERS
BACCALAUREAT GENERAL - Session 2017

Economique et sociale – ES

(à l'attention des candidats scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat)

Désignation (épreuve = ép.)	coeff.	nature	durée
Epreuves anticipées			
1. Français*	2	écrite	4h
2. Français	2	orale	20 min
3. Sciences*	2	écrite	1h30
Travaux personnels encadrés seuls les points au-dessus de 10/20 sont comptabilisés	2	orale	30 min (1)
Epreuves terminales			
4. Histoire-géographie*	5	écrite	4h
5. Mathématiques*	5 ou 5+2 (2)	écrite	3h
6. Sciences économiques et sociales*	7 ou 7+2 (2)	écrite	4h ou 4h + 1h (2)
7 Langue vivante 1*	3	écrite + orale (3)	3h
8. Langue vivante 2*	2	écrite + orale (3)	2h
9. Philosophie*	4	écrite	4h
10. Education physique et sportive	2	CCF (4)	
11. <u>Epreuve de spécialité*</u> (une au choix du candidat)			
mathématiques	2	écrite	Intégrée à l'ép. n°5
ou sciences sociales et politiques	2	écrite	1h accolée à l'ép. n°6
ou économie approfondie	2	écrite	1h accolée à l'ép. n°6
- EPS de complément (5)	2	CCF (4)	
Epreuves facultatives			
2 épreuves maximum au choix du candidat seuls les points au-dessus de 10/20 sont comptabilisés	2 →	pour la 1 ^{ère} ép. fac.	
	3 →	pour ép. fac 1 si LCA	
	1 →	pour la 2 ^e ép. fac	
Arts (1 seul domaine) : arts plastiques ou cinéma audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre ou danse		orale	musique : 40 min autres arts : 30 mn
LCA : latin, LCA : grec		orale	15 min
Langue vivante 3		écrite ou orale	2h ou 20 min
Langue des signes française – LSF		orale	20 min
EPS (1 au choix) : Natation de distance (800m crawl) ; judo ; tennis ; rugby, basket-ball		CCF (scolaires) ou ponctuelle	selon discipline

* Epreuve écrite pouvant faire l'objet d'un oral au second groupe (2 au choix du candidat)

(1) La durée de l'épreuve est fonction du nombre de candidats par groupe, sur la base de 10 min par candidat.

(2) Lorsque le candidat a choisi cette discipline comme épreuve de spécialité.


(3) L'évaluation orale est effectuée en cours d'année.

(4) Contrôle en cours de formation.

(5) Réservé au élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire (lycée Dassault de Rochefort et Cepmo uniquement).

Les candidats à l'épreuve d'EPS de complément ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative d'EPS.

Langue et culture de l'Antiquité = LCA

 **Sections européennes**

Les candidats peuvent demander, au moment de l'inscription, que la note obtenue à l'évaluation spécifique soit prise en compte au titre de l'une des deux épreuves facultatives.

La note d'évaluation spécifique comprend pour 20%, la note sanctionnant la scolarité dans la section au cours de la classe terminale et pour 80%, la note résultant d'une interrogation orale ponctuelle en fin d'année de terminale.